

HONORAIRES DU CABINET

HONORAIRES TRANSACTIONS sur BIENS IMMOBILIERS

Honoraires sur Biens Commerciaux Artisanaux Professionnels		Honoraires Habitat	
Jusqu'à 50 000 €	3 000 € HT minimum	Jusqu'à 70 000 €	4 000 € TTC minimum
de 50 000 € à 149 000 €	6 % HT	De 70 000 € à 170 000 €	6 % TTC
de 150 000 € à 249 000 €	5,5 % HT	De 170 000 € à 250 000 €	5,50 % TTC
de 250 000 € à 299 000 €	5 % HT	De 250 000 € à 300 000 €	5 % TTC
de 300 000 € à 400 000 €	5 % HT	De 300 000 € à 400 000 €	4,50 % TTC
de 400 000 € à 999 000 €	5 % HT	De 400 000 € à 999 000 €	4 % TTC
de 1 Million d'€ et +	4 % HT	De 1 Million d'€ et +	3,50 % TTC

Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR ou du VENDEUR selon mandat de vente.

HONORAIRES TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE

Jusqu'à 60 000 €	6 000 €	HT Minimum
de 60 000 à 465 000 €	6 000 €	HT + 6 % HT par tranche supérieure à 60 000 €
au-delà de 465 000 €	6 % HT	sur la totalité du prix

Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR ou du VENDEUR selon mandat de vente.

HONORAIRES TRANSACTIONS SUR DROIT AU BAIL

Jusqu'à 30 000 €	3 000 €	HT minimum
de 30 001 € à 75 000 €	3 000 €	HT + 8 % HT par tranche supérieure à 30 000 €
de 75 001 € à 150 000 €	3 000 €	HT + 6 % HT par tranche supérieure à 75 000 €
au-delà de 150 000 €	6 % HT	sur la totalité du prix

Les HONORAIRES sont à la charge du PRENEUR

HONORAIRES TRANSACTIONS SUR LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX

15 % HT	du loyer annuel avec un minimum de 500 €
3 mois de loyer HT	pour dossier d'implantation d'enseigne nationale (Surf.> 500 m ²)
500 € HT	pour rédaction de bail (hormi les locaux dans copropriété)
750 € HT	pour rédaction de bail pour locaux se trouvant dans copropriété.

Les HONORAIRES sont à la charge du PRENEUR